

Correspondance de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



Délégation Occitanie Ouest – Février 2023

QUELQUES NOUVELLES DE L'EGALITE

L'état condamné pour « faute lourde » pour son inaptitude à protéger une femme victime de violences conjugales

Par France Info

La victime avait été aspergée d'acide sulfurique par son ex-compagnon en juin 2018. Menacée depuis plusieurs mois au moment des faits, elle avait assigné l'Etat en justice, estimant qu'elle n'avait pas été suffisamment protégée.

Une décision du tribunal judiciaire de Paris rendue le 16 novembre a donc condamné l'Etat pour « faute lourde dans ce dossier.

Le 12 juin 2018, Karim Bouembassa, 41 ans, avait aspergé d'acide sulfurique son ex-compagne et mère de leurs deux enfants dans une rue de Marseille. Il avait été condamné à 18 ans de prison en juillet 2019, peine réduite à 15 ans par la cour d'appel d'Aix-en-Provence en juin 2020. Mais la victime, menacée depuis plusieurs mois au moment des faits, a également assigné l'Etat en justice, estimant qu'elle n'avait pas été suffisamment protégée.

L'homme avait en effet été condamné plusieurs fois pour violences conjugales envers sa compagne et était sous le coup d'un contrôle judiciaire. A plusieurs reprises, il n'avait pas respecté ce contrôle judiciaire, en se rendant notamment à proximité du domicile de son ex-compagne. Interpellé et placé en garde à vue le 6 juin, il avait été remis en liberté deux jours plus tard, le 8 juin, le jour même où un mandat d'arrêt avait pourtant été émis à son encontre.

"Ces circonstances caractérisent l'inaptitude du service public de la justice à remplir la mission dont il est investi, laquelle a fait perdre une chance" à la victime "de ne pas subir l'agression survenue seulement quatre jours plus tard", a estimé le tribunal judiciaire de Paris dans sa décision du 16 novembre. "L'Etat est tenu de réparer le dommage causé par le fonctionnement défectueux du service public de la justice" en cas de "faute lourde", précise le tribunal judiciaire de Paris dans son jugement.

Par ce jugement, l'Etat est condamné à verser 10 000 euros de dommages et intérêts à la victime, en réparation de son préjudice moral, ainsi que 3 000 euros pour ses frais de justice. Le tribunal a aussi condamné l'Etat à verser 3 000 euros à la victime pour le préjudice moral de chacun de ses deux enfants.

C'est dans notre actualité : les femmes, grandes perdantes de la réforme des retraites. Par TV5 Monde

Grossesses, carrières courtes, temps partiel, salaires et pensions inférieures ... Les femmes seront sans doute encore nombreuses dans la rue à l'occasion de la deuxième mobilisation nationale contre la réforme des retraites organisée ce 31 janvier. "Pour réduire les inégalités au niveau des retraites, il faut s'attaquer aussi à tout ce qui vient avant, pendant l'activité professionnelle mais aussi dans la société", estime la militante et chercheuse Christiane Marty.

Inégalités pendant leurs années de travail, inégalités une fois à la retraite. Logique somme toute. En cinquante ans, il y a eu pas moins de neuf réformes des retraites en France. "Jusqu'à Fillon en 2003, on ne parlait pas de la retraite des femmes ! La logique successive de réforme des retraites, ça n'a vraiment pas favorisé les femmes, ni réduit les inégalités au contraire, cela a freiné la réduction de ces inégalités." Suite de l'article [ici](#)

L'EGALITE EN DELEGATION OCCITANIE - OUEST

JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES ET FILLES EN SCIENCES : LES UNITES EN OCCITANIE OUEST SE SONT MOBILISEES

- ✓ **Le CESBIO** a organisé une « Journée des femmes de sciences ». Programme complet [ici](#)
- ✓ **Le CBI** a participé ! Les Chemins Buissonniers, association d'éducation populaire membre de la Fédération Française des Clubs pour l'UNESCO et club CNRS, ont proposé plusieurs temps forts pour inviter le public, et particulièrement les jeunes, à s'emparer des questions d'égalité de parcours dans la sphère scientifique.
<https://www.leschemins-buissonniers.fr/journee-internationale-des-femmes-de-science/>
- ✓ **Le GET** a invité ses agents à une réunion de restitution et d'analyse de la campagne d'affichage organisée en fin d'année dernière sur le harcèlement et le sexisme. Vous trouverez une synthèse de cette restitution sur la plateforme de l'Égalité rubrique « partage d'expériences ».
- ✓ **Le CNRM** a édité une gazette spéciale sur ce sujet en pièce-jointe et met en lumière les femmes en sciences : <https://www.umr-cnrm.fr/spip.php?article1240> ».

INITIATIVES DE LA MISSION EGALITE DE LA DELEGATION OCCITANIE-OUEST POUR UNE MEILLEURE CONCILIATION DES TEMPS DE VIE

Le 7 Février dernier se déroulait la 4^{ème} **journée de la parentalité** en partenariat avec l'INRAe et l'INSERM. Trouver un équilibre entre ses temps de vie (professionnel, personnel et familial) est un exercice délicat dans le monde académique, et qui se complexifie encore avec l'arrivée d'un ou de plusieurs enfants. Cette journée annuelle se propose de faire réfléchir aux enjeux de la parentalité et de faire connaître les outils concrets que l'INRAe, le CNRS et l'INSERM mettent à disposition de leurs personnels pour les accompagner dans la parentalité. **Retrouvez quelques pistes de progrès dégagées dans cette journée, dans la synthèse jointe à la présente correspondance que vous pouvez diffuser au sein de votre unité.**

FEP (Fond Égalité Professionnelle) 2023, LA DELEGATION OCCITANIE-OUEST LAUREATE POUR LA 4^{ème} ANNEE – DESCRIPTIF DU PROJET

- **Objectif principal** : sensibiliser « au fil de l'eau » toutes les personnes accueillies au cours de l'année au sein d'une unité sur le CNRS Occitanie Ouest, aux enjeux d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la lutte contre le sexisme et les violences sexistes et sexuelles.
- **Objectif secondaire** : réaliser une expérimentation d'un an sur le périmètre Occitanie Ouest avec les partenaires, afin de dimensionner un éventuel passage à l'échelle nationale dès 2024.
- **Résumé du projet** : le projet passera par une **plate-forme de micro-learning** basée sur des médias simples, mettant en œuvre un maximum d'interaction et découpés en très petites unités. Une modalité d'apprentissage **souple et engageante sans être contraignante**.

BIG BLOOM FOR WOMEN #2

Évènement mondial organisé par Big Bloom dans le cadre de la journée Internationale des droits des femmes.

La mission égalité de la Délégation Occitanie Ouest va participer les 7 et 8 Mars prochains à un jury pour sélectionner des initiatives dans le cadre d'un hackathon. Un hackathon, marathon de programmation est un événement durant lequel des groupes de développeurs volontaires se réunissent pendant une période de temps donnée afin de travailler sur des projets de programmation informatique de manière collaborative : <https://www.bigbloom.org/nos-realizations/>

IDENTITE DES CORRESPONDANT.E EGALITE



A l'occasion du 8 mars, et afin de vous localiser dans vos unités respectives, la Mission égalité de la Délégation a fait réaliser un autocollant que vous pourrez afficher sur la porte de votre bureau.

LE SITE COLLABORATIF CHANGE DE NOM !

Après désormais 5 années d'existence et grâce à vos participations, le site collaboratif devient la **Plate-forme régionale de l'égalité professionnelle**. Le lien d'accès reste inchangé.

8 MARS 2023 - APPELS A CONTRIBUTION

1- Dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme, le 8 Mars, nous construisons un visuel destiné à valoriser vos projets en unité sur cette thématique spécifique. Nous vous remercions par avance de la remontée rapide de vos programmes, idées qui seront agrégées par la MPDF (mission pour la place des femmes) afin de valoriser votre fonction et vos réalisations.

2- Pour le prochain COREGAL CAFE du 16 mars, que celles et ceux qui acceptent le principe d'un témoignage filmé, je vous remercie de prendre contact avec nous au plus vite.

Plus d'information sur la plate-forme égalité professionnelle :

<https://intra.core-cloud.net/collaborations/EGALITE-DR14/SitePages/Accueil.aspx>

Venez nous parler d'égalité !

egalite@dr14.cnrs.fr